

Ici et ailleurs

•Ebola
La RDC " face à une nouvelle épidémie "

La République démocratique du Congo fait "face à une nouvelle épidémie" de fièvre hémorragique Ebola, qui aurait déjà fait 20 morts, a annoncé hier le ministre de la Santé, tout juste une semaine après avoir annoncé la fin de la précédente épidémie.

La nouvelle épidémie menace la région de Béni (est), tandis que la précédente avait touché le nord-ouest du pays. "A ce stade, rien n'indique que ces deux épidémies, séparées de plus de 2.500 km, soient liées", écrit dans un communiqué le ministre, le docteur Oly Ilunga Kalenga.

Déjà connue pour être le fief de nombreux groupes armés, la province du Nord-Kivu a notifié ces derniers jours "au ministère de la Santé 26 cas de fièvre avec des signes hémorragiques, dont 20 décès" dans un village près de Béni, rappelle le ministre.

•Endettée
La veuve de Céline vend la maison où elle a vécu avec l'écrivain

Lucette Destouches, veuve de Louis-Ferdinand Céline âgée de 106 ans, a vendu la maison où elle a vécu avec l'écrivain en région parisienne mais en conserve le droit d'usage jusqu'à sa mort, selon une information du Point confirmée à l'AFP par son avocat François Gibault.

Lucette Destouches habite depuis 67 ans dans ce pavillon de Meudon, où l'auteur du "Voyage au bout de la nuit" vécut de 1951 jusqu'à sa mort en 1961. Elle y a également donné des cours de danse, jusqu'à ses 85 ans.

Me Gibault, avocat et biographe de Céline, a précisé à l'AFP que la vente n'avait pas été réalisée en viager mais était une "vente à terme avec droit d'usage d'habitation". Criblée de dettes selon le magazine Le Point, Lucette Destouches a vendu son bien à un voisin déjà propriétaire d'un des trois autres pavillons du lotissement meudonnais, aucune institution n'ayant souhaité préempter la demeure.

•Famine
Une aide d'urgence pour les crises "négligées"

L'agence des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé hier un appel de fonds de 120 millions de dollars (102 millions d'euros) en urgence pour faire face à des crises "négligées" menaçant 3,6 millions de personnes.

En tête des pays souffrant de crises alimentaires oubliées dues aux sécheresses, aux inondations ou à de mauvaises saisons de récoltes: l'Afghanistan, le Soudan et la Syrie. Ces trois pays traversent un épisode de sécheresse.

Rassemblés par | . |

Religion/ Trois question au nouveau Pasteur président de l'Église évangélique du Gabon (EEG)

Révérant Augustin Bouengone : " L'unité de notre église est à préserver par-dessus toute chose "

Propos recueillis par Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

L'union : Vous venez d'être porté à la tête de l'une des plus grandes institutions religieuses de notre pays. Peut-on avoir votre sentiment ?
Révérant Augustin BOUENGONE : Je suis très ému et heureux d'avoir été porté par les synodaux à la tête de mon église. Pour moi, c'est simplement le choix fait par Dieu à travers les hommes. Ce qui me reste à faire maintenant, c'est de mettre en œuvre le vaste chantier qui m'attend.

Lors de votre prise officielle de fonctions, vous avez énoncé votre vision pour l'Église évangélique du Gabon pour les quatre prochaines années. Pouvez-vous revenir sur les grandes lignes de ce programme ? Et quelles sont les actions que vous comptez mener dans l'immédiat ?

- Déjà je voudrais placer mon mandat à la tête de l'Église évangélique du Gabon sous le sceau du maintien de la paix et de l'unité de notre église. Vu qu'elle a, par le passé, trop souffert des divisions internes. L'unité de notre église est donc à préserver par-dessus toute chose. Aussi, comme vous l'avez si bien souligné, j'entends, à la suite de mes prédécesseurs, orienter mon action sur plusieurs domaines de notre Église. Il s'agira pour mon équipe et moi, entre autres, de veiller au respect des textes organiques qui régissent l'EEG, inventories son patrimoine et le mettre en valeur. Nous avons, en effet, constaté qu'en plusieurs endroits, il y a des personnes qui occupent de manière illégale les terrains de l'Église. Vous remarquerez, par exemple, que dans les ex-grandes stations missionnaires comme Nfoul, Ayanaga, Lambaréné, les populations cohabitent avec l'Église, à tel point qu'on ne sait plus où sont les limites, et pourquoi sont-elles là. Nous sommes donc obligés de chercher à voir clair dans ces différentes situations, afin de savoir si nous devons morceler les parcelles pour qu'elles reviennent

de droit à certains. Cela moyennant une certaine somme. Car, si nous chassons ces personnes, c'est la renommée de l'Église qui s'en trouverait entachée.

Je compte aussi m'investir dans la relance de la formation des pasteurs et des laïcs de notre église. En plus de maintenir et entretenir la coopération avec les organismes inter-ecclésiastiques comme la Communauté des églises en mission (Cevaa), le Conseil œcuménique des églises (COE), la Conférence des églises de toute l'Afrique (Ceta). Par ailleurs, mon équipe et moi voulons autant que faire se peut, booster l'enseignement privé protestant pour de meilleurs résultats scolaires. Ce qui s'accompagnera également d'une gestion rigoureuse des moyens mis à la disposition dudit ordre d'enseignement. Laquelle sera suivie de contrôles réguliers...

... et dans l'immédiat ?

- Ma première sortie en tant que pasteur-président se fera par ma participation du 2 au 3 août au conseil d'administration de l'Université protestante de l'Afrique centrale (UPAC) à Yaoundé au Cameroun. Sur le plan national, mon mandat démarrera avec la convocation en septembre prochain de la commission scolaire. Qui sera suivie en octobre d'une retraite pastorale. Au cours de laquelle mes collègues pasteurs et moi allons notamment revoir les mécanismes de traitements des pasteurs. Parce qu'il faut améliorer le système actuel de paiement. Lequel n'est certes pas mauvais, mais nous y avons décelé quelques manquements sur lesquels nous devons ensemble nous entendre pour y apporter certains aménagements et améliorations. Nous reviendrons aussi par la même occasion sur les enseignements sur la pratique du culte. Car, nous avons constaté que le culte est pratiqué de différentes manières dans nos paroisses. C'est pourquoi nous voulons donc harmoniser la pratique du culte. Et enfin revisiter les textes d'engagements des pasteurs. Nous avons été consacrés sur un certain nombre de principes, et il serait bien de vérifier si chacun de nous



Le nouveau pasteur président de l'EEG, le révérend Augustin Bouengone.

les respecte jusqu'aujourd'hui.

Vous héritez d'une Église qui a plusieurs de ses bergers hors du troupeau. Est ce qu'avec votre arrivée,

ces derniers peuvent espérer réintégrer la maison ?

- Je suis heureux de pouvoir répondre à cette question, parce que j'ai appartenu à l'ancienne équipe et tous ceux qui sont dehors, nous savons parfaitement pourquoi ils s'y retrouvent. Mon souci premier, c'est de ramener chacun d'entre eux sans exception, à la maison. C'est comme j'ai dit lors dans mon discours programme, que la maison de Dieu n'est pas un lieu de laisser-aller et de laisser-faire. Ceux qui sont punis, chacun à son niveau connaît la raison pour laquelle il est suspendu. Et notre institution est régie par des textes organiques, qui indiquent la procédure à suivre lorsqu'on veut la réintégrer ou être réhabilité. Je rappelle donc ici qu'il n'y a que ces voies de recours que nous demandons aux pasteurs de suivre. Et, bien évidemment, ceux qui les auront observées seront réhabilités sans problème. Et maintenant, si pendant qu'ils sont suspendus, ils continuent de se démarquer par des attitudes déviantes, quand bien même ils auraient écrit, la commission des ministères sera là pour leur rappeler leurs mauvais comportements durant la période de suspension. Parce qu'on ne réhabilite pas sans avoir enquêté. Il y a un suivi qui se fait, et c'est seulement après cela que la commission des ministères, le conseil national, peuvent se prononcer sur la réhabilitation.

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE

(Portant paiements des cotisations Sociales)

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) rappelle aux employeurs que, conformément à l'article 29 alinéa 1 de la loi N°6/75 du 25 Novembre 1975 portant Code de Sécurité Sociale, les paiements des cotisations Sociales par chèques ou espèces s'effectuent aux guichets de ses Directions Régionales et Agences les jours ouvrés, en contrepartie d'une quittance délivrée à cet effet.

Cette quittance constitue la preuve du paiement, en cas de survenance d'une éventuelle contestation.

Par ailleurs, tout paiement par virement bancaire se fait au crédit du compte BGF Bank N° 40003 04100 00006600101 35.

Fait à Libreville, le 10 JUIL, 2018

Le Directeur Général

Dr. Nicole ASSELE

1432 01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 104 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25
www.cnss.ga • facebook : cassisnationaledesecuritesocialesgabon-officiel